

www.ferc.cgt.fr

# LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0315 S 05498 Septembre 2012 • N° 172

**NON AU TRAITÉ EUROPÉEN !**



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

## Sommaire

- 2 > Brève
- 3 > Éditorial
- 4 > Conférence sociale
- 6 > Concertation Ecole

### 9 > Encart détachable : Non au traité européen

- 13 > Publicité MACIF
- 14 > Assises ESR
- 16 > Retraités
- 20 > Publicité GNP

sommaire

[www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

Email : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

## Combien faut-il prendre de claques et de coups pour qu'un employeur s'indigne ?

Plusieurs agressions physiques d'enseignants ont été relayées médiatiquement, mais le silence a été total sur les suicides d'enseignants depuis la rentrée, l'un dans la Marne, l'autre dans le Calvados.

Le mutisme a été identique sur la défenestration d'un personnel administratif du Rectorat de Rennes le 12 septembre.... la tentative de suicide d'un agent de la BNF, le 17 septembre, est passée pour "une position qui l'exposait à un risque de chute de grande hauteur" : aucun lien avec son travail alors qu'il était placardisé depuis plusieurs années.

Concrètement, rien n'a changé pour les personnels depuis le suicide de Béziers. Et la réponse apportée par l'administration de Poitiers souligne, s'il en est besoin encore, la permanence du déni, celui du mépris de la vie des travailleurs de l'Education...

La réponse et proposition ministérielle quant à la création d'un observatoire de la violence scolaire "à l'intérieur de l'Education nationale", censé "mieux faire connaître les réalités" est d'une grave indigence.

En effet, les agressions dont sont victimes les professionnels comme les usagers trouvent racine dans les politiques successives de liquidation des emplois, de réduction drastique des moyens, de conditions de travail et d'étude de plus en plus catastrophiques.

Ce dont tous les personnels de l'Education ont besoin, ce n'est pas d'un énième observatoire, ni de jours de carence pour tous les malades du travail mais d'une politique qui rompt avec l'intensification des tâches, la polyvalence, la précarité, la mobilité forcée....

C'est une politique qui permette d'assurer les missions de service public d'éducation, qui assure la sécurité de tous.

Face à l'autisme institutionnel, les personnels doivent plus que jamais exercer leurs droits, refuser toute banalisation des violences et risques professionnels.

### Cela passe par :

- **exercer leur droit de retrait dès lors qu'il y a risque immédiat pour leur santé physique et mentale,**
- **exiger la réunion immédiate du CHSCT,**
- **faire requalifier toutes les atteintes à la santé en accident du travail ou maladie professionnelle,**
- **déposer plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, chaque fois que l'employeur a eu connaissance du risque, chaque fois qu'il a fermé les yeux,**
- **débattre collectivement de leur travail, des moyens à exiger pour pouvoir l'exercer en toute efficacité et sécurité.**

Groupe Travail Santé



Le Lien

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0315 S 05498  
Trimestriel 1 € • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex  
Imprimerie : Rivet Presse Edition



# Prenons les choses en mains !

**D**ans sa volonté affichée de répondre aux attentes des Français le gouvernement a pris de premières mesures en faveur du pouvoir d'achat (augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, hausse anecdotique du Smic, baisse ponctuelle du prix de l'essence...) après le retour partiel et limité à l'ouverture des droits à la retraite à 60 ans. De même il s'est engagé rapidement dans un processus législatif, projets de loi sur le harcèlement, le mariage homosexuel, le logement social, les emplois d'avenir... dont il reste à évaluer la portée réelle.

Enfin, faisant suite à la conférence sociale de juillet dernier, il engage les premières négociations sur l'emploi, la sécurisation des parcours professionnels, les contrats de génération, l'égalité hommes / femmes et la qualité de vie au travail, il annonce un calendrier pour la Fonction publique et, plus spécifiquement pour nos secteurs, a lancé ses opérations de concertations, " *Refondation de l'École* " qui arrive à son terme, " *Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche* " dont la première étape est en cours d'achèvement... le tout dans le cadre strict et contraint des politiques libérales dictées par la spéculation financière.

Mais dans le même temps le gouvernement s'apprête à faire ratifier le " traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance " (TSCG) qui impose aux Etats une règle d'équilibre budgétaire, com-

porte toujours les mêmes dangers pour les salariés en matière d'emploi, de salaires, de protection sociale, d'accès au service public... alors que nous sommes confrontés à une nouvelle dégradation de l'économie qui se traduit par l'accroissement des inégalités et un taux de pauvreté atteignant 14 %. C'est ainsi que les premières annonces autour du projet de budget font apparaître une diminution forte des dépenses publiques, on évoque moins 5 % pour le budget du CNRS, moins 10% sur trois ans pour celui de la Culture, une suppression massive de postes dans les ministères non prioritaires, la poursuite du gel des salaires...

*"L'avenir proposé par le gouvernement, s'il est pavé de bonnes intentions, risque de laisser une bonne partie des citoyens sur le bord de la route".*

Les réponses du gouvernement semblent donc devoir rester en deçà des attentes des salariés tant du public que du privé, d'autant que le Medef ne reste pas inactif et tentera de s'opposer à toute décision allant dans un sens plus favorable aux salariés et retraités quel

que soit le domaine.

L'avenir proposé par le gouvernement, s'il est pavé de bonnes intentions, risque de laisser une bonne partie des citoyens sur le bord de la route. Pour que cela ne se produise pas, la Ferc-Cgt appelle les salariés de ses secteurs à signer la pétition confédérale contre la ratification du TSCG et à rejoindre les manifestations des 9 et 11 octobre prochain pour une véritable politique de rupture avec le capitalisme.

► Par Richard Béraud

## Conférence sociale : pas de négociations à froid...

**La conférence sociale de juillet dernier a eu le mérite de faire apparaître la nécessité d'agir syndicalement afin que le gouvernement tranche entre les intérêts des salariés et ceux du capital.**

Cela est d'autant plus nécessaire que depuis l'été la bataille idéologique avec le patronat s'intensifie d'autant plus que ce dernier compte s'opposer à une augmentation significative des salaires et à toute réforme de la protection sociale et des retraites allant dans un sens plus favorable aux salariés.

La sécurisation de l'emploi sera la première négociation de la rentrée, une urgence absolue au regard du nombre de demandeurs d'emploi, le plus élevé depuis douze ans.

Le taux de chômage atteint près de 10% de la population active et progresse de manière continue depuis trente mois. Il touche les jeunes et les travailleurs les plus âgés : seuls 45% des plus de 55 ans ont un emploi et près de 460 000 personnes sont au chômage depuis plus de trois ans. Quatre embauches sur cinq aujourd'hui s'effectuent en CDD et pour l'essentiel ce sont les femmes qui sont victimes de la précarité de l'emploi et du temps partiel.

Retenons que cette négociation a été obtenue en lieu et place de celle dite emploi/compétitivité voulue par N. Sarkozy avec le MEDEF. Cette dernière visait à ériger la flexibilité en norme et à détruire le contrat de travail au nom de la baisse du coût du travail.

Pour la CGT, au contraire, la sortie de crise passe par la fin de la précarité de l'emploi et la mise en place de politiques d'accompagnement des mutations économiques qui doivent condui-

re à l'encadrement : ruptures professionnelles, utilisation des heures supplémentaires, chômage partiel. Cette négociation sera un point d'appui à notre proposition de sécurité sociale professionnelle vers un Nouveau Statut du Travail Salarié.

En matière de Formation professionnelle, au cœur des questions d'emploi, de qualification et de salaire, la CGT a été entendue sur plusieurs points essentiels notamment sur le plan d'urgence indispensable à mettre en œuvre compte tenu de la situation sociale très dégradée et des besoins des privés d'emploi.

Pour autant, la formation des salariés dans toutes les entreprises, y compris ceux travaillant dans les plus petites, ne doit pas être sacrifiée sur l'autel des besoins des privés d'emploi car développer les compétences, lutter contre les situations d'illettrisme et former les jeunes à faible qualification c'est aussi garantir la qualité et le nombre des emplois de demain.

A ce titre, la CGT interviendra auprès des parlementaires pour que les futures Lois " *emploi d'avenir* " et " *contrat de génération* " soient améliorées (formation, tutorat, encadrement par Pôle emploi...).

L'égalité salariale et professionnelle, la qualité du travail, faisaient aussi l'objet d'une table ronde. Pour la CGT, ce sont des facteurs de croissance et de productivité favorables à la compétitivité de la France, aux budgets sociaux et même à celui de l'Etat.

Les prochaines négociations devraient reprendre nombre de revendications de la CGT, la ministre porte-parole du gouvernement saluant l'avance de notre organisation en matière à la fois de Travail / Santé et d'égalité femmes / Hommes.



En matière d'organisation et de financement des services publics, la CGT a rappelé la nécessité de mettre un terme aux réformes néfastes engagées ces dernières années et de créer les conditions d'un dialogue social large et inscrit dans la durée.

Elle a demandé la satisfaction de mesures jugées urgentes pour les personnels : fin du gel du point d'indice, abrogation du jour de carence, ouverture de discussions sur les questions de précarité, de droits syndicaux, de santé au travail... mais aussi ouverture de négociations sur les rémunérations, l'organisation des missions, l'égalité professionnelle, les droits des agents originaires de l'Outre-Mer.

Mais hormis l'abrogation des mesures relatives à la réorientation professionnelle de la loi dite de mobilité et l'annonce de l'ouverture de nombreuses

concertations et négociations (place et missions de la puissance publique et des services publics, emploi, égalité professionnelle, droits syndicaux...) Marylise Lebranchu s'est refusée à répondre dans l'immédiat aux exigences des salariés.

Ainsi, malgré quelques mesures et de nombreuses annonces depuis sa nomination, le gouvernement semble vouloir rester bien en-deçà des attentes des salariés tant du public que du privé.

En ce domaine, Bernard Thibault confiait la veille de cette conférence que *" L'avenir de l'industrie dans notre pays est un défi majeur, tant pour le redressement économique que dans sa dimension sociale. Il justifie pleinement d'ouvrir un chantier en tant que tel. "*



Aucune réponse n'a été donnée, et bien au contraire les plans sociaux se sont enchaînés au cours de l'été. Pour la CGT, il faut agir sur les aspects structurels dans le secteur industriel, maintenir le potentiel de production, développer l'innovation par la recherche-développement-innovation qui conditionnent les créations d'emplois.

**C'est le sens de l'appel de la CGT le 9 octobre sur la politique et l'emploi industriel, dans un cadre européen.**

## Développer les compétences et la formation tout au long de la vie : focus sur la table ronde

Pilotés par Thierry Repentin, nouveau ministre de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les débats se sont articulés autour des thématiques : jeunes, demandeurs d'emploi, formation des salariés, comptes individuels et coopérations locales.

Tout au long de cette table ronde, la Cgt s'est appuyée sur le continuum formation initiale et continue, dans une perspective d'émancipation des travailleurs, de transformation sociale, de reconnaissance de la place du Travail mais aussi en matière de croissance économique, de ré-industrialisation car la qualité de la formation initiale et continue liée à la reconnaissance des qualifications, à la classification des salariés sont, pour la Cgt, des éléments constitutifs de la compétitivité des entreprises.

D'ores et déjà, certaines décisions ont été actées : la Loi de 2009 et les outils de sa mise en œuvre, la place du paritarisme sont confortés, la formation initiale différée -et la nécessité de permettre au salarié d'atteindre un niveau de qualification supplémentaire au cours de son activité professionnelle- sera mise en œuvre, l'arrêt des 300 millions d'euros de ponctions sur le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour 2013 est acquis.

Enfin, un plan d'action d'urgence comprenant trois volets (*" accompagner les jeunes sans qualification reconnue ", " former plutôt que chômer ", " renforcer la formation des privés d'emploi "*) est mis en place.

La complémentarité des voies de la formation initiale professionnelle a été affirmée, en lieu et place de mise en concurrence.

D'autres propositions ont pu être, pour l'instant, écartées, ainsi du compte individuel de formation qui pourrait remplacer le Droit Individuel à la formation (DIF) et le Congé Individuel à la formation (CIF) mais sans garantie collective, ou sont restées à l'état de projet sous la pression du Medef ainsi de la proposition du premier ministre d'intégrer le Plan de formation en entreprise dans la négociation obligatoire et triennale sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

De même, les questions de gouvernance de la formation professionnelle, de coopérations locales, dans le cadre d'une contractualisation Etat / Régions / Partenaires Sociaux, ont été peu évoquées car suspendues à la nouvelle phase de décentralisation.

La CGT avait en préalable conditionné la réussite de cette table ronde à la prise en compte par le gouvernement de la situation de l'AFPA et des solutions urgentes à mettre en œuvre pour assurer la pérennité de l'Association. Cette demande a conduit à la tenue d'une réunion spécifique sur ce sujet débouchant sur un plan de redynamisation de l'AFPA et des engagements forts de coopération avec Pôle Emploi sur la formation des chômeurs en favorisant l'accès immédiat aux formations AFPA disponibles et adaptées.

D'autres décisions à moyen terme ont été mises en perspective notamment en matière d'accès aux commandes publiques de formation.

Reste qu'aujourd'hui de nombreuses incertitudes pèsent toujours sur l'avenir de cet opérateur public.

# Refondons l'école de la République : une profonde réforme du système éducatif ou une opération de communication?

**Vincent Peillon a présenté, lors d'un Conseil Supérieur de l'Éducation extraordinaire, la démarche et les thématiques retenues pour la concertation intitulée " Refondons l'Ecole de la République ".**

Le slogan très médiatisé a été lancé conjointement, le 5 juillet, par le Premier ministre et le ministre de l'Éducation dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne devant un parterre d'environ 700 personnes.

La méthode annoncée doit consister à redonner leur rôle aux instances représentatives pour donner toute sa place à la démocratie sociale et à la négociation.

**Quatre groupes de travail ont été constitués avec les thèmes :**

- La réussite scolaire pour tous.
  - Les élèves au cœur de la refondation.
  - Un système éducatif juste et efficace.
  - Des personnels formés et reconnus.
- Chaque thème principal est décliné avec différents items.

Les réunions ont eu lieu jusqu'au 20 juillet, puis ont redémarré à partir du 20 août après une pause estivale.

La CGT Educ'action a participé à la plupart des ateliers.

Il est à remarquer d'emblée que toutes les paroles semblent avoir la même valeur, qu'elles émanent d'individus, de représentants d'associations ou d'organisations représentatives des personnels, de parents, d'élèves ou d'étudiants.

Les synthèses orales faites reprennent, le plus souvent, uniquement les éléments qui vont dans le sens voulu par l'animateur.

Par exemple, la formation a été abordée uniquement sous l'angle de la maîtrise et, dans sa synthèse, le rapporteur propose que la place du

concours soit finalement en M1 ou M2. Pourtant, plusieurs interventions ont proposé le L3 dans les débats, ce qui aurait le mérite de faciliter l'embauche des jeunes, y compris de ceux venant de milieux modestes sans avoir à passer par la précarité des contrats " *d'avenir professeur* " qui ne sont prévus que pour 3 ans.

La spécificité de la formation des enseignants des disciplines professionnelles et technologiques ainsi que la diversité des parcours antérieurs au concours n'ont pas été abordées.

Il faut aussi noter qu'il a fallu que la CGT insiste longuement pour qu'un atelier traite de la formation continue.

Les travaux restent très centrés autour des enseignants.

Dans la pratique, malgré les tentatives de la CGT et de quelques autres participants, il est difficile de parler de toutes les catégories de personnels.

Par exemple, dans l'atelier sur les missions, seules celles des enseignants ont été prises en compte.

Malgré une intervention de la CGT Educ'action sur la médecine scolaire et les psychologues scolaires, les aspects santé au travail et la nécessité d'une vraie médecine de prévention pour les personnels ont été ignorés dans la synthèse du rapporteur qui n'a parlé que de médecine de prévention scolaire ! Même en étant indulgents, nous ne pouvons que constater une méconnaissance totale de la médecine du travail !

Cette concertation doit déboucher fin octobre sur un projet de loi de programmation pour l'école.

Sur le site dédié ouvert par le Ministère, il est possible de déposer des contributions individuelles.

La confédération CGT a déposé le 4 pages dédié à l'école dans le cadre de sa campagne sur les services publics. La CGT Educ'action prépare une compilation des différentes interventions que nous avons pu faire ainsi qu'une contribution globale.

Dans les académies, la concertation est aussi en train de se mettre en place.

Selon les académies, la situation est extrêmement variable, parfois les instances sont consultées, dans d'autres cas de grandes réunions plénières d'une centaine de personnes ont lieu. Le temps moyen consacré à ces concertations locales est d'environ 2 heures avec comme objectif de produire une courte synthèse.

Il n'est pas prévu de banaliser de demi-journée pour permettre la participation la plus large malgré la demande des organisations syndicales.

L'invitation des collègues à participer est totalement anarchique : appel à la bonne volonté, désignation par le chef d'établissement.

Le choix des organisations réellement invitées semble " aléatoire ".

Malheureusement, le sentiment ressenti par la plupart des participants de la CGT est que le texte de loi est déjà en cours de rédaction, avant même la fin de la concertation.

## Formation des maîtres :

### le changement..., c'est dans un an seulement ?

***Dans le cadre de la concertation sur la loi d'orientation, la CGT s'est exprimée à la fois sur un bilan de l'existant et la nécessité de changer, vraiment et rapidement, la formation initiale et continue des personnels ! Notre impatience, en la matière, est forte et légitime.***

Oui à la masterisation de la formation mais non à la masterisation des concours ! On n'a pas fini de mesurer les dégâts de la masterisation à marche forcée. Le passage du recrutement des enseignants et des conseillers principaux d'éducation (CPE) de la licence (bac +3) au master (bac +5) a été l'occasion pour le ministre d'affecter les lauréats des concours comme "stagiaires" à plein temps devant les élèves, sans formation !

Cela a permis de supprimer 16 000 postes, soit autant de moyens nécessaires pour accompagner les stagiaires, en permettant des décharges de service et un accompagnement avec des formateurs en IUFM.

Néanmoins, 5 ans, reconnus par un master, ce n'est pas trop pour former au métier complexe d'enseignant. Reste qu'il y a urgence.

**Premières " mesurette " ministérielles !** Invoquant l'urgence et la difficulté de recruter en trois mois, le cahier des charges de la formation instauré par Luc Chatel a été reconduit à l'identique par Vincent Peillon. Si 1000 postes ont été créés dans le premier degré, principalement par recrutement sur liste complémentaire, et quelques centaines dans le second degré, on est loin du compte.

L'Education nationale "rend" encore 13000 postes cette année ! Les stagiaires auront, pour leur part, le droit à une décharge de 3 heures de cours sur 18 dans le second degré, ils seront donc en poste 15 heures par semaine,

et ceux du premier degré n'auront aucune décharge. Rien qui leur permette de disposer du temps nécessaire pour se former. Pour mémoire, les stagiaires, avant la réforme, avaient un tiers temps devant élèves pour deux tiers temps de formation !!!

Des propositions pour une maison commune de la formation. Nous revendiquons un concours au niveau de la troisième année de licence, et deux années de formation en master comme fonctionnaire stagiaire payé, avec une prise en charge progressive et accompagnée de l'enseignement dans les classes. Cela nécessite une formation de haut niveau avec des universitaires, des maîtres formateurs reconnus, une réflexion commune des stagiaires, des tuteurs et formateurs, du point de vue pédagogique comme disciplinaire. Cela nécessite un réseau d'écoles et d'établissements impliqués dans l'accueil des stagiaires, et non comme aujourd'hui une affectation sur des postes souvent difficiles.

Nous demandons que les nouvelles Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation qui remplaceront les IUFM soient ouvertes à tous les personnels de l'éducation (administratifs, assistantes sociales, infirmières...) et coordonnent la formation entre le terrain et la " théorie ".

Sur le plan pédagogique, nous voulons que tous les élèves accèdent à des savoirs " émancipateurs ". Nous rejetons donc l'idée du socle commun tout comme l'évaluation par compétences,

et l'ensemble des transpositions à l'école d'une conception managériale, libérale et concurrentielle, incompatibles avec un projet d'école laïque, libératrice et égalitaire.

Pré-recruter des jeunes et des moins jeunes. Nous sommes très attachés à la démocratisation des recrutements et conscients que la "masterisation" a aggravé la sélection sociale dans l'accès aux métiers d'enseignants. Nous militons pour un recrutement "précoce" (fin de licence). Le développement d'allocations d'étude devrait dispenser aux étudiants le recours à des petits boulots.

C'est pour cela que la CGT rejette le projet d'emploi avenir professeur, contrat précaire, de droit privé et qui ne garantit pas l'accès à une formation de qualité.

Il faut aussi penser des voies d'accès pour des "secondes carrières" dans l'éducation, prenant en compte l'expérience professionnelle dans le cadre de "cycles préparatoires", en particulier pour certains concours de la voie professionnelle ou technologique, faciliter la validation des acquis de l'expérience. Enfin les bénéficiaires des mesures de titularisation issus du protocole d'accord de résorption de la précarité doivent accéder à des formations adaptées.

Mais la crise des recrutements durera tant que les salaires, les carrières, les conditions d'affectation des lauréats ne seront pas améliorées. Pour l'instant, le changement, c'est trop lent !

## Les GRETA dans la tourmente

***Depuis plusieurs mois, les personnels de Greta s'opposent à la mise en place de Groupement d'intérêt public (GIP) pour les Greta jusqu'alors rattachés à des EPLE. Cette transformation, lancée sans aucune concertation avec les personnels et dans l'opacité la plus totale, découle directement de la loi Warsmann dite loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit qui a été publiée en 2011. Elle contraint, à échéance de deux ans, les Greta existants en date du 17 mai 2011 à se constituer en GIP et à acquérir ainsi le statut de personnalité morale.***

Les propositions de l'État concernant les GIP-GRETA ne répondent, en effet, nullement aux difficultés, aux dysfonctionnements que rencontrent ces établissements, ni à la précarité des personnels de la formation continue. Ces difficultés résultent très largement de l'obligation pour les GRETA, comme pour les autres organismes de formation continue, de répondre aux appels d'offre, donc de fonctionner sur le principe du mode concurrentiel.

Suite à la mobilisation du 9 février dernier, les organisations syndicales ont décidé d'organiser des contre-assises académiques réunissant les personnels afin de constituer un livre blanc synthétisé lors d'assises nationales tenues au lycée Pierre Gilles de Gennes à Paris le 7 juin.

Les témoignages des personnels, formateurs et administratifs, venus de toute la France, ont démontré leur attachement à cet outil de formation et leur volonté de défendre sa pérennité au sein de l'Éducation nationale.

Elles ont mis en lumière les nombreux atouts du réseau Greta qui est un outil public de formation continue de haute utilité sociale avec un maillage fort dans les territoires, au plus près des citoyens et des entreprises. Depuis, l'interfédérale n'a eu de cesse d'obtenir un moratoire pour le processus de

transformation des Greta en GIP et l'ouverture de négociations sur l'avenir des Greta.

C'est ainsi que, début septembre, le ministère a convoqué 3 réunions autour d'un protocole de discussions qui décline la problématique des GRETA en 3 thèmes :

- les missions du service public de formation continue des adultes de l'éducation nationale,
- la nouvelle organisation et les principes d'une gouvernance renouvelée
- les garanties du maintien du statut des personnels.

Les premières discussions mettent en évidence que l'objectif du ministère est de trouver un statut juridique pour les GRETA qui puisse s'insérer à la fois dans la discussion plus globale sur la formation professionnelle et dans celle de l'acte III de la décentralisation, sans pour autant remettre en cause le calendrier fixé par la loi Warsmann... que le ministère reconnaît ne pas pouvoir tenir.

Dans ce cadre, il se refuse à débattre de l'évolution du cadre réglementaire qui permettrait de sortir les GRETA de la logique concurrentielle dans laquelle ils sont actuellement. De même, il ne veut pas s'engager dans un débat de fond sur la création d'un service public de la formation continue, au motif que celui-ci aura lieu dans d'autres sphères. Ainsi, comme les autres acteurs publics de la formation profes-

sionnelle, l'avenir des GRETA est conditionné à la prochaine phase de décentralisation qui *de facto* semble devoir écarter l'État dans la définition des politiques d'éducation et de formation qui conduisent le citoyen de l'École à l'Emploi. Dès lors il y a fort à craindre que le futur statut proposé pour les GRETA ressemble comme deux gouttes d'eau à un GIP !!

Enfin, le ministère s'obstine à parler de missions de service public qui seraient rendues par des personnels dont le statut actuel serait garanti. C'est oublier que les personnels se sont mobilisés d'abord parce qu'ils entendaient obtenir une amélioration de leurs conditions de travail largement détériorées par la pression liée au mode concurrentiel.

Aujourd'hui, face à l'absence de politique de la formation tant au plan national que régional, il y a nécessité de repenser un service public national de la formation à déclinaisons régionales pour répondre à l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire, à l'accessibilité de tous à l'offre de formation.

Ce service public, construit autour des cohérences des parcours et offres de formation professionnelle ouverts par les acteurs publics de la formation professionnelle, se doit de répondre à la diversité des besoins collectifs et individuels et ne peut s'établir dans le cadre d'une économie de moyens dont pâtiraient en premier lieu les salariés.

# TRAITÉ EUROPÉEN

## S'opposer à la ratification du Traité européen en France : un enjeu syndical vital pour nos conditions de travail !

La CGT avec la CES (confédération européenne des syndicats) a dénoncé, dès sa constitution, le projet de traité instituant " une règle d'or " voulue par les gouvernements Sarkozy-Merkel l'hiver dernier et destiné à corseter les prises de décision législatives des Etats membres de l'Union Européenne en leur imposant une rigueur budgétaire drastique.

Aujourd'hui, le nouveau gouvernement français s'apprête à faire ratifier par le parlement ce nouveau traité, qui même s'il a été un peu " habillé " en particulier avec un pacte de croissance, très limité et aucunement contraignant pour les Etats, adossé au texte, comporte toujours les mêmes dangers pour les salariés en matière d'emploi, de salaires, de protection sociale, de services publics.

Ainsi le TSCG (traité de stabilité, de coordination et de gouvernance) est fondé sur une politique érigeant l'austérité en dogme européen bloquant toute perspective de croissance et de progrès social pour des années sur l'ensemble du continent.

Dès janvier, la CES expliquait pourquoi les mesures d'austérité de limitation du déficit public imposé par ce traité ne permettraient pas à l'Europe de sortir de la crise économique et financière.

Si la France adoptait ce texte, plus aucun investissement durable ne serait possible, cela instituerait une gestion à la petite semaine de la crise et de ses conséquences en matière de chômage, de baisse du pouvoir d'achat, de désindustrialisation, ou de disparition des moyens pour les Ecoles, les hôpitaux ou les transports publics(...).

Aucune politique publique nationale visant à créer, à améliorer la réponse aux besoins des citoyens dans des domaines essentiels à leur vie au quotidien, ne pourrait être mise en œuvre car considérée trop coûteuse en deniers publics. Cela accélérerait encore la privatisation, le démantèlement, la disparition de nombreux établissements ou organismes relevant des missions publiques garantes de la cohésion nationale.

### C'est notre modèle social qui risque d'être mis à bas !

Le président Hollande et son gouvernement affichent la volonté de recourir systématiquement à la négociation et d'ériger en méthode de gouvernement la démocratie sociale.

Nombre de négociations s'engagent dans le pays sur des sujets aussi essentiels pour nos conditions de travail, nos rémunérations, notre protection sociale, que la sécurisation des parcours professionnels, l'emploi en particulier des jeunes, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la qualité de vie au travail, l'avenir des services publics...

Avec le nouveau traité aucune négociation en France ne pourra déboucher sur une amélioration du droit des salariés, des citoyens, puisque tout accroissement des dépenses pour répondre aux besoins sociaux sera difficile sinon interdit par les instances européennes. En effet, les gouvernements qui ne parviendraient pas à se conformer au pacte budgétaire seront traduits devant la Cour de justice européenne, qui pourra imposer des sanctions.

Ainsi, par exemple, le nouveau gouvernement français n'aurait pas pu faire adopter la mesure sur le départ à la retraite à 60 ans des salariés ayant effectué des carrières longues. Vu la situation financière de la France, les instances européennes auraient jugé contraire au traité cette mesure compte tenu du niveau du déficit public .

Toute décision nationale d'un retour à une retraite pleine et entière pour tous à 60 ans serait jugée impossible. Avec la ratification de ce traité, la politique antisociale -déjà en place pour les salariés grecs, espagnols, italiens portugais ou allemands- gagnerait la France.

# TRAITÉ EUROPÉEN

## Les conséquences des mesures d'austérité dans des pays européens

### Portugal



En échange d'un prêt de 78 milliards d'euros sur trois ans, le Portugal a, en 2011, accepté des mesures d'austérité établies par les représentants de la Troïka (Union européenne, Fonds monétaire international et Banque centrale européenne). La situation du pays aujourd'hui, c'est une récession de 3% et un chômage à 16%. Pour la CES, il faut définitivement abandonner les mesures d'austérité qui ont appauvri des millions de citoyens en Europe et étouffé toute possibilité de reprise. Les délais de paiement imposés au Portugal sont socialement inacceptables. Il est temps de céder véritablement la place à des mesures favorisant une croissance durable, des emplois de qualité et des salaires décent, telles que celles proposées dans le Contrat social pour l'Europe de la CE. Dans le secteur de l'éducation, cette politique s'est traduite par la baisse des salaires et des retraites, la fermeture de classes, la disparition de l'orientation, des programmes de soutien au décrochage scolaire...

### Espagne



L'austérité se traduit par une déréglementation du marché du travail : objectif, faire baisser le coût du travail au nom de la compétitivité et niveler les salaires en attaquant le droit du travail notamment en rendant le licenciement plus facile et moins coûteux pour le patronat. Résultat, des travailleurs "discount" : les jeunes dans les plus petites entreprises ont des contrats de travail de 3 ans avec 1 an à l'essai, les entreprises touchent 3000 euros de subvention publique, 300 euros de plus pour l'embauche d'une femme (!), plus encore pour un "sénior". Cela introduit des salariés à deux vitesses, fragilisés, précarisés, sans droits, corvéables et jetables...

### Italie



Les conséquences du plan d'austérité de Mario Monti adopté fin 2011 ne se sont pas fait attendre, l'économie italienne s'est contractée de 0,8% au deuxième trimestre 2012 par rapport au premier, un chiffre supérieur à l'estimation initiale, et le recul du produit intérieur brut (PIB) atteint 2,6% sur un an et 36% des jeunes au chômage. Face à ce bilan catastrophique, le tour de vis vers encore plus d'austérité est immédiat : réduction de 10% des fonctionnaires, suspension de tous les concours de l'administration jusqu'à fin 2015 et mise en chômage technique pendant deux ans ou en retraite anticipé (avec un niveau de pension très faible) de 300 000 fonctionnaires, réduction des lits d'hôpital, recul de la retraite pour les femmes à 65 ans...

### Allemagne



Le conseil syndical européen de l'Education, auquel la Ferc CGT est affiliée, a pointé les conséquences sur l'Education en Allemagne, d'une politique de limitation des dépenses publiques fédérales au nom de la réduction de la dette. Les investissements reposent à 86% sur les Länder mais leur budget varie dans ce domaine de 30 à 40% par an et devraient encore baisser avec les nouveaux engagements de 2012. Les emplois sont le premier poste de diminution, les moyens consacrés à l'accueil de la petite enfance, le second. Le CSEE préconise au contraire de nouvelles sources d'imposition, notamment une taxe foncière ainsi qu'une taxe sur les transactions financières et l'amélioration de la coopération entre le gouvernement et les Länder en sortant du carcan d'économie budgétaire.

### Pays Bas



Les élections législatives viennent de confirmer les partisans de l'austérité, le patronat a d'ailleurs fait une campagne très active pour aider les libéraux à convaincre que la politique suivie en Europe était bonne pour les investissements économiques. La réalité sociale est toute autre : 370 000 salariés sur 9 millions d'actifs vivent sous le seuil de pauvreté. Le pouvoir d'achat va reculer de 7% entre 2012 et 2013 directement en raison de l'application de la "règle d'or". Seules 2 000 personnes ont signé un contrat à durée indéterminée en 2011, contre 83 000 l'an dernier. Les statuts d'auto-entrepreneurs explosent (750 000), ils n'offrent aucune convention collective. L'emploi des jeunes est en plein recul le chômage passant de 9 à 12% en 2012, ils sont pourtant payés au rabais avec un "Smic jeunes" compris atteignant à peine 20 à 30% du SMIC entre 16 et 18 ans...

# TRAITÉ EUROPÉEN

## L'argument du pacte de croissance adossé au TSCG ne tient pas !

François Hollande, pour justifier la ratification du TSCG (Traité de stabilité, de coordination et de gouvernance), met en avant le pacte pour la croissance décidé au sommet européen de juin 2012.

130 milliards d'euros, soit moins de 1 % du PIB européen, doivent être mobilisés pour mener une politique de projets européens. En réalité, au moins 65 milliards d'euros étaient déjà programmés et affectés dans le budget de l'UE. Ils seront donc redéployés. Seuls 10 milliards d'euros vont servir à recapitaliser la banque européenne d'investissement, ils sont censés générer 50 milliards de prêts. Le pacte ne comporte aucune garantie en la matière. En échange, le sommet a recommandé à la France, dans la droite ligne du pacte d'austérité, de poursuivre l'allongement des durées de cotisations et la baisse des pensions, le report des âges de départ en retraite, la modération salariale, le transfert de la fiscalité qui pèse sur le travail vers la consommation et l'environnement, à l'image de ce qu'aurait pu être la TVA sociale de Nicolas Sarkozy.

## Les solutions à la crise passent par une politique européenne de croissance et de solidarité !

La CES mène une campagne partout en Europe, pour un contrat social. La CGT, ainsi que tous les syndicats français et européens, ont voté cette résolution et sont donc engagés dans cette campagne. Elle est incompatible avec la ratification du TSCG.

Partant d'un constat économique et social marqué par l'augmentation du chômage (5,5 millions de jeunes dans l'UE), de la précarité (80% des contrats de travail 2012 en France sont des CDD) et donc de la pauvreté (1 million de retraités ont des minijobs à moins de 400 € en Allemagne), le modèle européen est en crise, les réflexes de repli nationalistes explosent partout. Il y a donc urgence à imposer une Europe vraiment sociale.

La première condition pour renouer avec la croissance économique et le progrès social passe par une réforme de la politique fiscale, redistributive et progressive, la mise en place d'une taxe sur les transactions financières, l'harmonisation de la fiscalité des entreprises, des mesures de lutte contre la spéculation, la fraude et l'évasion fiscale, contre le travail non déclaré...

Pour sortir de la crise, il faut s'attaquer au coût du capital et faire le choix de la solidarité contre l'austérité en instaurant, à l'échelle européenne, une mise en commun partielle de la dette, une intervention adéquate de la Banque centrale européenne (BCE) et un contrôle rigoureux du secteur financier. Les politiques européennes doivent être tournées vers l'amélioration des conditions de travail, des salaires, l'accès de tous à des services publics de qualité, des emplois et en particulier des projets industriels d'envergure créateurs d'emplois et de richesses et respectueux du développement durable...

Ces grands projets doivent se fonder sur des infrastructures durables, la recherche-développement, de nouvelles technologies et le recours à des ressources renouvelables. Ces investissements ne doivent pas être inclus dans le calcul des déficits publics.

Avec la mise en place de salaires minimum partout en Europe et une politique généralisée de hausse des salaires, de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ces décisions seraient facteur de reprise de la consommation intérieure sur le continent.

Ce serait donc une réponse beaucoup plus pertinente à la question de la compétitivité que la baisse du coût du travail couplée à la flexibilité, puisque l'essentiel des exportations des États européens se concentre sur le marché du continent.

Des mesures d'urgence en matière de lutte contre le chômage et en particulier celui des jeunes doivent être prises : lutte contre le recours aux CDD, temps partiel imposé, contrats au rabais, statut d'auto entrepreneurs divers en Europe et n'offrant aucune garanties collectives.

Ainsi, la CES propose une "garantie jeunes" obligeant les États à proposer dans un délai de quatre mois une formation ou un emploi stable aux jeunes inscrits au chômage ou sortis du système scolaire.

S'ajoute la nécessité de rétablir la responsabilité nationale des États en matière de déploiement des services publics répondant aux besoins sociaux. Il faut sortir du dogme de la concurrence libre et non faussée et faire le choix du service public alors que par exemple 90% de la formation professionnelle sont aux mains du marché.

# TRAITÉ EUROPÉEN



Pétition à signer en ligne sur le site de la cgt : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)  
ou ci-dessous par courrier

## à l'adresse des parlementaires français

### NE RATIFIEZ PAS LE TRAITÉ EUROPÉEN

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, un nouveau traité, signé le 2 mars 2012 par 25 chefs d'État et de gouvernement européens, doit entrer en vigueur. Avec la Confédération européenne des syndicats (CES), nous sommes opposés à ce traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire. En effet, ce traité contraint les États à appliquer des politiques budgétaires ultra-strictes alors que des politiques économiques coordonnées sont nécessaires permettant la relance économique et favorisant l'emploi et le développement des services publics.

Par ailleurs, ce traité préconise des mesures ayant un impact sur la fixation et l'indexation des salaires, les processus de négociation collective, les régimes de retraite, les services de santé et les prestations sociales que nous contestons, car elles menacent les droits sociaux existants et entraveraient des perspectives de nouvelles conquêtes sociales.

C'est pourquoi nous nous adressons aux parlementaires français pour ne pas ratifier ce traité et pour mettre en œuvre le contrat social proposé par l'ensemble des confédérations européennes réunies au sein de la CES.

Nom

Prénom

Entreprise

Signature

•

•

Pétition des salariés adressée aux parlementaires français qui devront voter sur la ratification du traité courant octobre 2012  
À retourner à : FERC CGT - Case 544 - 93515 MONTREUIL CEDEX



## ENSEMBLE, RENDONS « LA VIE PLUS SÛRE »

Les accidents ne sont pas une fatalité,  
un comportement préventif permet d'en éviter beaucoup.

Chaque année, **Macif Prévention** organise plus de 1 800 actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière, de la prévention du suicide, des accidents de la vie courante, des risques naturels majeurs et de la sécurité en mer. Locales ou nationales, ces actions de terrain sont dédiées à différentes populations : enfants, adolescents, adultes ou seniors.

Premier assureur de la famille en France, la Macif est activement impliquée dans le domaine de la prévention depuis plus de 20 ans et y consacre un budget annuel de plus de 4,3 millions d'euros.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Des informations pratiques et les « guides pour la vie »  
à télécharger sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr) rubrique prévention

Pour nous écrire : [laviplussure@macif.fr](mailto:laviplussure@macif.fr)

PREVENTION



## Intervention de la FERC-CGT dans le cadre des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)

*Au moment où le gouvernement organise des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (régionales et nationales), les syndicats de la FERC-CGT (FERC Sup - SNTRS - CGT INRA) attendent de vrais changements et non pas de simples correctifs, ni un toilettage de l'organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui a été mise en place par les équipes Chirac et Sarkozy.*

*La Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche de 1982 et la Loi Savary de 1984 avaient mis en place une organisation bâtie autour des valeurs du Service public. Ce sont ces valeurs qui ont été mises à mal par les réformes successives de 2005 et 2007.*

*Le principe de coopération a été remplacé par la concurrence généralisée, la liberté de recherche a été remplacée par un pilotage étroit et le caractère démocratique des organisations a été balayé.*

*Il faut revenir aux valeurs du Service public.*

*Nous voulons des transformations radicales qui passent par l'abrogation de la LRU, la suppression des agences ANR et AERES, ainsi que des Fondations de Coopérations Scientifiques (FCS).*

### CONSTAT DE LA SITUATION DE L'ESR

Dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne hier et de la stratégie Europe 2020 aujourd'hui, mais aussi de la révision générale des politiques publiques, ce secteur a connu de nombreuses attaques : Pacte pour la Recherche en 2005, loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) en 2007 et des Agences qu'elles ont instituées (AERES et ANR), modification du statut des enseignants-chercheurs en 2009. La Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) a complété ce dispositif en 2009.

Ces textes ont trouvé leur prolongement dans la mise en place des Alliances et Consortium ainsi que dans la réorganisation forcée de l'enseignement supérieur et de la recherche d'abord autour des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) puis, à l'occasion des différents appels d'offre du Grand emprunt qui a suscité un mouvement précipité de recomposition des universités à travers tout le pays, resserrée sur une dizaine de grands pôles dits " d'excellence ", conduisant l'université et la recherche à se concentrer sur les IDEX qui vont aspirer l'essentiel des moyens.

Ce qui aboutit à l'injonction à la fusion d'universités, mais aussi de centres de recherche (par exemple centres d'Orléans et de Tours à l'Inra) ainsi qu'au déploiement de Fondations de Coopérations Scientifiques dont la gouvernance échappe totalement à l'ensemble des établissements et de leurs salariés.

Cette politique s'est accompagnée de la diminution drastique des crédits récurrents des laboratoires de recherche, de la réduction des budgets

des universités (dont certaines ont été mises sous tutelle après deux exercices en déficit) et du blocage du nombre de postes de titulaires au profit d'un financement par projets et de l'utilisation massive de non titulaires.

Dans le même temps, l'État favorisait le patronat par le Crédit Impôt Recherche et le Grand emprunt sans pour autant que cela se traduise par un essor tant de la recherche non finalisée que de la recherche appliquée.

Le ressort est le même pour le Plan Campus, la mise en place de Partenariats Public / Privé creusant l'endettement des universités et de l'État sur le long terme pour le plus grand profit des organismes financiers et des grands majors du bâtiment.

Cette politique met en cause l'égalité d'accès aux formations de l'Enseignement supérieur pour tous les bacheliers et sur tout le territoire et fragilise les diplômes nationaux. Elle favorise une sélection sociale qui portera progressivement atteinte à la gratuité de l'Enseignement Supérieur, garantie d'une égalité d'accès du plus grand nombre.

Cet aspect est renforcé par l'absence de politique sociale à destination des étudiants, 10e mois de bourse non budgété, allocation d'autonomie qui reste à déterminer, chute des subventions des Crous qui conduit l'ARF (régions) à demander l'expérimentation du transfert de compétence " logement étudiant " aux régions.

Cette politique nuit au développement des universités et d'une recherche

publique (fondamentale ou finalisée) non lucrative qui doit contribuer au développement des connaissances et répondre aux besoins de toute la population, sur l'ensemble du territoire, hors de la pression des intérêts privés.

Accompagnée de la RGPP et de la menace de destruction du statut national pour certains corps de fonctionnaires, notamment les BIATOS, cette politique développe l'externalisation des services et la précarité. Elle provoque le recrutement de plus en plus tardif des jeunes docteurs dans la catégorie A+, notamment en SHS, et engendre le blocage des carrières, l'individualisation des rémunérations par la PFR et la PES, la dégradation généralisée des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Ce qui a pour conséquence une paupérisation d'une partie sans cesse plus grande des agents de la Fonction publique.

Nous constatons aujourd'hui que les directions d'établissements continuent, comme si de rien n'était, la mise en œuvre des politiques néfastes dictées par le précédent gouvernement, les contrats d'objectifs, les plans d'action RGPP, et le dégraissage massif des CDD.

Il nous semble plus qu'urgent que le Ministère gèle, *a minima*, ces opérations qui devraient aujourd'hui être caduques.



### Audition de la FERC CGT au comité de pilotage des Assises de l'ESR du mardi 28 août 2012

Le comité de pilotage des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) a débuté ses auditions.

Les trois syndicats de la FERC-CGT concernés, FERC-Sup, SNTRS et CGT-INRA, ont été reçus le mardi 28 août.

Dans son intervention liminaire, la délégation de la FERC CGT a regretté que la durée des auditions consacrées aux principales organisations représentatives des personnels soit si brève, et que ces auditions concernent de nombreuses organisations (près de 60), dont beaucoup sont peu représentatives ou de nature purement institutionnelle.

L'enjeu de ces Assises nécessite un véritable débat avec les personnels et leurs représentants.

La délégation de la FERC CGT est également intervenue pour dénoncer le fait qu'au moment où l'on nous propose de discuter du futur, toutes les mesures prises par le gouvernement précédent dans l'ESR continuaient à s'appliquer comme avant le changement politique de mai 2012.

De même pour les opérations du Grand Emprunt, notamment les IDEX dont celui de Saclay, qui continuent de se mettre en place. Il est nécessaire de stopper au plus vite ces initiatives afin de reprendre les discussions avec tous les acteurs concernés.

En conclusion, nous avons fait remarquer que pour impulser " une nouvelle ambition pour l'ESR ", il fallait d'abord inciter les jeunes à se diriger vers les carrières scientifiques ou d'enseignement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Cela passe nécessairement par rendre les carrières scientifiques plus attractives : en recrutant jeune au plus près de la thèse, en revalorisant les salaires, en améliorant le déroulement des carrières et en mettant fin aux années de précarité.

## Édito

Après 5 ans de souffrance sociale, les Français ont porté la gauche au pouvoir, la CGT a contribué à ce changement. Les salariés attendent une politique économique et sociale répondant à leurs préoccupations. Le lobbying patronal et la pression des marchés financiers visent à couper court à toute orientation nouvelle pouvant conduire à une autre répartition des richesses créées.

La Conférence sociale des 9 et 10 juillet a débouché sur un volumineux programme de négociations, concertations ou projets de loi qui s'étalent jusque fin 2013 pour l'essentiel. Si l'on veut voir les choses changer, il va falloir peser dans le rapport de force.

D'urgence, nous réclamons les 300 euros que nous revendiquons depuis longtemps, au titre du rattrapage de l'augmentation du coût de la vie. Aucune pension en dessous du SMIC à 1 700 euros, une revalorisation des *minima* sociaux, la retraite à 60 ans à taux plein pour tous et le développement des services publics. Seules ces premières mesures sont capables de créer l'impulsion pour sortir le pays de la spirale austérité/récession qui nous entraîne vers le marasme économique, la désindustrialisation et le chômage.

Les unions confédérales de retraités cgt, cfdt, cgc, cftc, unsa, fgr/fp se sont accordées sur trois thèmes revendicatifs : pouvoir d'achat, prise en compte de l'autonomie et accès aux services aux soins.

C'est l'objet de trois argumentaires communs et d'un communiqué de presse du 4 juillet. Ces documents sont des points d'appui pour développer des revendications unitaires spécifiques dans les départements.

Ces unions appellent à une journée nationale d'action unitaire le 11 Octobre avec des montées à Paris et des manifestations dans certaines régions.

**C'est une journée importante pour mobiliser et rassembler les retraités dans l'action, pour faire entendre nos revendications auprès des pouvoirs publics.**

**Tous dans l'action le 11 octobre !**

► Par Alice BERNET

## Le site de l'UFR

<http://ferc.cgt.fr>

onglet UFR : retraités

Plusieurs rubriques existent, dans :

- **L'actualité.**

Vous y trouverez les éléments importants d'informations et de mobilisation (tracts, infos, etc.)

- **Activités des sections locales.**

Cette rubrique est la vôtre, envoyez-nous des exemples de votre activité

- **La vie de l'UFR.**

Vous y trouverez les comptes-rendus de la CE de l'UFR.

- **Liens utiles,**

vers les sites d'information sur les retraites, la dépendance, etc.



## Les enjeux autour des retraites

**De la Libération jusqu'au début des années 80.** Les évolutions législatives et réglementaires en matière de retraite s'inscrivent dans une dynamique de progrès social. À revenus comparables, le niveau des pensions progresse. Les conditions d'accès à la retraite s'améliorent, notamment avec la possibilité d'accéder à une retraite à taux plein dès 60 ans. Plusieurs dispositions solidaires, notamment au bénéfice des femmes, sont mises en place et vont participer à une amélioration générale. En corollaire, la pauvreté parmi les retraités ne cesse de reculer pour atteindre un niveau comparable à celui constaté chez les actifs.

**Jusqu'en 1987,** le niveau des pensions évolue comme le salaire moyen pour le régime de base du privé.

**A partir de 1987,** pensions et salaires servant au calcul des retraites seront indexés sur les prix pour le régime de base du privé. Cela va générer une baisse importante lors du calcul de la pension au départ à la retraite, et un décrochage des pensions par rapport aux salaires d'activité.

**En 1993, la réforme Veil-Balladur** augmente la durée exigée pour le taux plein de 150 à 160 trimestres, et le nombre d'années prises en compte pour le calcul de la pension passe progressivement des 10 aux 25 meilleures années pour le privé.

**Avec la loi Fillon de 2003,** les fonctionnaires se voient imposer le même type de dispositions de durée avec en plus une remise en cause significative des droits familiaux et conjugaux qui profitaient pour l'essentiel aux femmes fonctionnaires. Cette loi dispose également que la durée d'assurance (durées cotisées et validées) requise pour le taux plein continuera d'augmenter de sorte à maintenir constant le rapport entre durée d'activité et durée de retraite, cette dernière s'allongeant du fait de l'augmentation de l'espérance

de vie. Elle passe à 164 trimestres pour tous les régimes en 2010, puis à 166 trimestres en 2012, pour les salariés nés en 1956.

**La dernière réforme en 2010** va concerner public comme privé, elle porte à 62 ans de manière progressive l'âge d'ouverture des droits (67 ans pour une retraite sans décote si la durée exigée n'est pas atteinte).

**Quant aux retraites complémentaires,** ces 20 dernières années, elles ont évolué de la même manière que les régimes de base, dans un sens régressif.

Ces réformes successives tendent à faire douter de la capacité du régime actuel à assurer une pension conséquente au départ en retraite et instaurent l'idée d'une réforme systémique nécessaire.

### CE QUI A CHANGÉ POUR LES ACTIFS COMME POUR LES RETRAITÉS

#### - Pour les actifs :

Tout au long de son activité, un salarié constitue des droits à retraite. Les modalités d'acquisition de ces droits se sont durcies ces 20 dernières années. Le résultat est le suivant : pour une même durée d'activité et même niveau de salaire, les droits à retraite se réduisent au fil des ans. D'autre part, le niveau de la pension lors du départ à la retraite est de moins en moins prévisible, parce que les réformes se succèdent, mais aussi parce que le système de retraite (système = ensemble des régimes) s'éloigne d'une logique qui consistait à garantir un niveau de pension en fonction du salaire d'activité, ce qu'on désigne sous le terme de " *prestations définies* ".

#### - Pour les retraités :

La désindexation des pensions dès 1987 pour les retraités du privé, en 2003 pour ceux de la Fonction

publique, se traduit par une baisse généralisée des pensions par rapport aux salaires d'activité. De plus, le recours à un indice des prix non adapté aux retraités (qui consomment davantage de services) entraîne une baisse de leur pouvoir d'achat.

Alors que le niveau de pauvreté avait baissé chez les retraités, toutes les conditions sont réunies pour une inversion de tendance et une paupérisation des retraités.

### L'ENJEU DES FINANCEMENTS

Toutes ces réformes sont imprégnées de la vision patronale qui considère le travail, et donc tout ce qui lui est associé, comme un coût qu'il faut absolument réduire.

On retrouve donc une constante qui est la baisse des pensions.

Pour dramatiser, on affirme que d'ici à 2040, ou 2050, le nombre de personnes de plus de 60 ans, ramené aux 20-59 ans augmentera tant, que la " charge " des retraites pour les actifs sera insupportable.

Or, ce *ratio* ne montre qu'une partie du problème. Car pour réellement mesurer cette prétendue " charge " sur les actifs, il faut mesurer le nombre d'actifs occupés sur le nombre d'inactifs.

Les inactifs incluent tous ceux qui n'ont pas d'emploi : retraités, privés d'emploi, mères au foyer, enfants scolarisés, étudiants. D'ici 2040, le nombre d'inactifs ne va augmenter que très légèrement car, du point de vue strictement démographique, le nombre de retraités en nette augmentation sera largement compensé par une diminution des " moins de 20 ans ".

Il faut ajouter à cela que le " taux d'occupation " des 20-59 ans dépendra largement de la politique d'emploi : chômage ou plein emploi, précarité, etc.

Il n'y aura aucun choc, mais une légère évolution, qu'on peut anticiper,

encore faut-il en avoir la volonté politique.

La question n'est pas le ratio actifs/retraités mais bien la répartition des richesses. On peut produire autant avec un actif par retraité en 2012 qu'avec deux actifs par retraité en 1982. Depuis 30 ans, la productivité française a presque doublé, mais ces gains de productivité, au lieu d'être utilisés pour augmenter les salaires, diminuer le chômage ou améliorer la protection sociale (dont la retraite), ont servi à gonfler les bénéfices des propriétaires d'entreprises. Comment seront répartis les gains de productivité futurs ? Question de choix politique. Le " déficit " des caisses de retraites n'existe que parce qu'il a été créé de toutes pièces, en étranglant les recettes, de la même façon qu'en baissant les impôts des plus riches (bouclier fiscal), on a créé la " dette publique ".

La question des retraites n'est pas une fatalité, elle se résume à un choix idéologique : préfère-t-on augmenter les recettes (c'est-à-dire les salaires), ou bien préfère-t-on diminuer les prestations, c'est-à-dire les retraites ? C'est un choix de société.

### LES DIFFÉRENTS PROJETS

Dans tous les projets de réformes systémiques (changement de système), on retrouve une constante, la montée en charge des cotisations définies que ce soit :

- la capitalisation avec des fonds de pension : chaque actif cotise strictement pour sa propre retraite, notons, qu'elle existe déjà, en complément des retraites actuelles, dans certaines entreprises avec une aide de l'Etat par des déductions fiscales.
- les régimes par points, forme de capitalisation fictive, elle aussi existe déjà (retraites complémentaires).
- les comptes notionnels, une nouvelle forme mais une vieille recette.

Chaque assuré est titulaire d'un compte virtuel. Les cotisations versées chaque année créditent son compte et augmentent le capital virtuel.

- Le compte virtuel est revalorisé selon un indice au choix, exemple : revenu d'activité moyen (Suède) ou PIB (Italie)
- La pension est égale au capital virtuel, divisée par l'espérance de vie à la retraite de la cohorte de l'assuré, et en fonction de son âge de départ en retraite.
- Dans ce système chacun fait le choix entre le niveau de sa pension et l'âge de départ en retraite. Choix faussé, beaucoup n'ayant pas le choix de l'âge de son départ en retraite.

On retrouve, dans les différents projets, la volonté de séparer ce qui serait lié aux cotisations (le contributif) et ce qui serait du ressort de la solidarité nationale. Cela tend en fait à expurger des régimes toutes les mesures solidaires, le patronat, en premier lieu, considérant qu'il n'appartient pas au travail (aux cotisations) de financer la solidarité qui doit être couverte par l'impôt. La maladie, le chômage ne dépendent pas des politiques patronales ?

Autre point important, la majorité des projets est traversée par le désir d'instaurer une régulation automatique entre ressources des régimes et prestations versées. C'est le grand rêve du Medef d'instaurer un système qui s'équilibrerait automatiquement.

Enfin, on retrouve une constante, l'idée de rente et non plus de droits acquis par le renforcement de la capitalisation, présenté soit comme la solution à tous les problèmes posés dans le cadre du dossier retraite, soit comme un pis-aller incontournable compte tenu de la baisse des pensions servies par les principaux régimes par répartition.

Tous ces projets ne répondent pas aux questions posées et tendent vers une poursuite plus ou moins accélérée de la régression sociale.

## Europe ?

### **pacte budgétaire, non ! contrat social, oui !**

La CGT s'est fixé comme objectif de faire de l'Europe une partie de sa politique revendicative globale, et notamment de la politique sociale. La presse confédérale s'est largement fait l'écho des enjeux et des luttes européennes, notamment dans le domaine de l'action sociale.

La CGT est en veille active, sur le domaine de l'action sociale notamment, sur les informations en provenance de la Commission Européenne. Mais sans attendre, une multitude d'initiatives et de mobilisations syndicales se développent depuis des mois dans les différents pays de la Communauté Européenne.

Le changement de gouvernement et de Président de la République en France a ouvert des portes dans le débat d'idées remettant en cause enfin (au moins en discours) la primauté absolue de la financiarisation (et de ses attaques continues sur les services publics notamment) sur les droits sociaux fondamentaux des salariés, des populations.

Comme le signalait un Commissaire Européen en Juin dernier : " Les politiques de redressement des finances publiques menées depuis 2008-2009 dans l'ensemble des pays de la zone Euro n'ont pas ramené la confiance des marchés. Par contre elles ont fait perdre la confiance des citoyens vis-à-vis de l'Europe ".

Et les mesures qu'ils veulent imposer sont là pour effectivement inquiéter les citoyens : accentuer la " flexisécurité " (la flexibilité dans plus d'insécurité), plus de " souplesse " dans la rupture des contrats de travail, allongement de l'âge d'entrée en retraite, augmentations des cotisations, réduction progressive de tous les droits sociaux...

Il faut changer cela : La nécessité de

## Retraités : continuité de la vie syndicale

relancer la croissance par le développement industriel, le maintien des services publics, l'emploi et le pouvoir d'achat sont revenus dans le débat d'idées européen. Pour nous à la CGT, cette nécessité ne doit pas rester au niveau d'un débat mais doit être réalisée concrètement au plus tôt.

Il faut maintenant, rapidement, un contrat social européen qui lie le social à l'économie, faisant de la réponse aux besoins des salariés, de l'harmonisation sociale " par le haut " LA solution pour sortir de cette crise, due à l'extrême financiarisation européenne et mondiale.

La Confédération Européenne des Syndicats, dont fait partie la CGT, a adopté début juin 2012 un projet de " contrat social pour l'Europe " et lance un appel pour son aboutissement aux dirigeants de l'Union Européenne.

Dans ce contrat social, il est réaffirmé que " les droits sociaux fondamentaux doivent avoir la priorité sur les libertés économiques ". C'est un principe de base, inaliénable.

L'objectif déclaré de l'Union Européenne est le progrès économique et social. Pour réaliser cet objectif il faut des sociétés socialement stables, une croissance économique durable et des institutions financières au service de l'économie réelle et des besoins des populations.

Ce projet de contrat social de la CES appelle l'Union Européenne à réaliser des " politiques qui améliorent les conditions de vie et de travail et assurent des emplois de qualité, des salaires justes, l'égalité de traitement, un véritable dialogue social, les droits syndicaux et autres droits humains, des services publics de qualité, la protection sociale, y compris des services de santé et des régimes de pension justes et durables, ainsi que sur une politique industrielle favorisant une transition vers un modèle de développement durable. De telles politiques contribueront à développer la confian-

ce des citoyens dans leur avenir commun " (fin de citation).

La CES, dans son projet de contrat social, rejette toutes les politiques qui mènent à une concurrence vers le bas, que ce soit en matière de droits du travail, de salaires, de temps de travail, de sécurité sociale, d'impôts ou d'environnement.

Elle condamne les mesures mises en place toutes ces dernières années qui " menacent les acquis sociaux des dernières décennies, étouffent le développement durable, la relance économique et l'emploi et détruisent les services publics "

Pour réaliser un nouveau contrat social réel, il faut la participation effective des organisations syndicales et de l'ensemble des partenaires sociaux dès le stade de l'analyse, du diagnostic. Les éventuels efforts d'adaptation aux nouvelles situations doivent être répartis selon la capacité de chacun et non pas être supportés par les seuls travailleurs et leurs familles.

En matière d'économie il faut des politiques pour l'industrie et l'investissement qui donnent priorité aux infrastructures durables, la recherche scientifique et de développement, la technologie et les ressources renouvelables. Ces investissements ne doivent pas être inclus dans le calcul d'éventuels déficits publics.

Il faut mettre fin à la libéralisation (privatisation) des services publics, il faut des salaires décents pour tous pour contribuer à la croissance et à la demande intérieure, des garanties pour les jeunes pour l'accès à l'emploi à partir du moment où ils ont quitté la scolarité. La lutte contre le développement des emplois précaires est une nécessité immédiate au sein de l'UE.

Les actions contre l'évasion fiscale, les paradis fiscaux doivent quitter le domaine du discours pour être réalisées effectivement.

Des mesures concrètes doivent garantir l'égalité salariale et l'égalité de droits

entre tous les travailleurs (et travailleuses) pour un travail de valeur égale. Les conventions collectives doivent s'appliquer à tous, quel que soit le type de contrat, particulièrement dans le cas d'un même lieu de travail.

Ce projet de contrat social européen, élaboré et adopté par toutes les organisations réunies au sein de la CES, donne une vue de ce que doit devenir une nouvelle politique sociale où les intérêts privés financiers et spéculatifs doivent laisser place à l'intérêt général des citoyens comme moteur du développement de la société européenne.

**La CGT appuiera fortement cette orientation générale du " projet de Contrat social pour l'Europe " de la CES, à partir de ses propres analyses et de ses actions sur le terrain auprès et avec les salariés, précaires et retraités.**

Si les orientations et décisions concrètes de notre gouvernement vont, dans les semaines, mois qui viennent, dans le "mauvais sens" (austérité toujours et les salariés priés de payer pour les profits des grands groupes bancaires, traité Merkosity-Hollande (?) notamment) nous devons accentuer encore notre travail de syndicalistes CGT pour expliquer les autres solutions (dont le Contrat Social pour l'Europe de la CES, mais aussi nos propres revendications).

C'est d'ailleurs en ce sens, à mon avis, l'appel à des manifestations pour le 9 octobre que vient de lancer la CGT. Le gouvernement doit être bien prévenu : les salariés ne se laisseront pas faire.

► **André ALLEGRET - CE UFR**

*(à partir des articles et édito de Marie-France Boutroue et Frédéric Imbrecht, membres de la commission CGT de l'activité syndicale en Europe - Coordinatrice et animateur de la commission)*